

CODE DE DÉONTOLOGIE

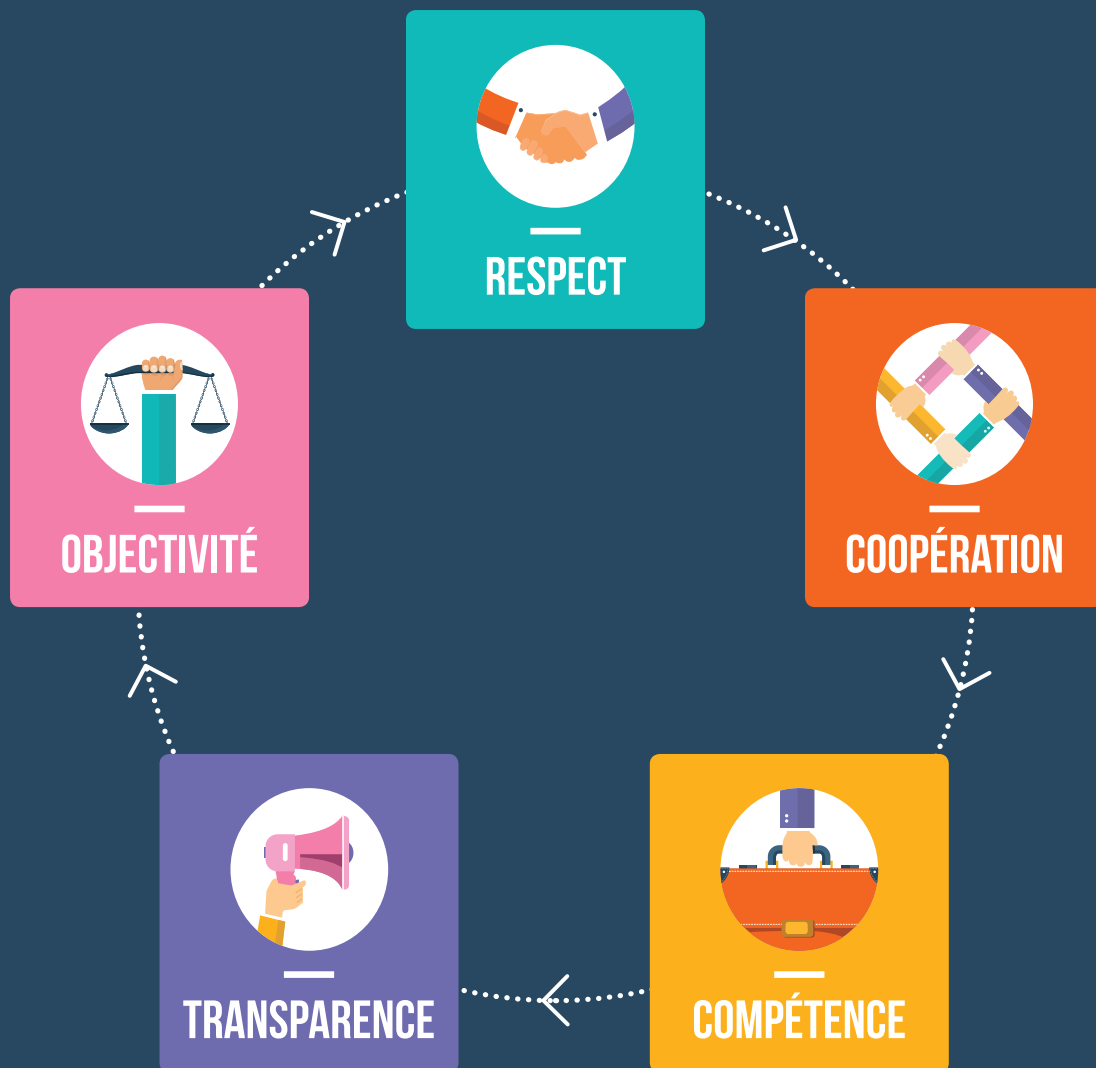
5 LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CODE DE DÉONTOLOGIE DU BRGM

La capacité du BRGM à répondre aux attentes de ses partenaires publics et privés repose à la fois sur ses savoir-faire et sur sa capacité à faire vivre les principes d'actions qui constituent son code de déontologie.

Depuis sa création, le BRGM s'est attaché à respecter une déontologie professionnelle reconnue par l'ensemble de ses parties intéressées. Cette exigence est un élément fort de la culture du BRGM, c'est pourquoi elle

a été mise par écrit dans ce code de déontologie qui explicite des repères communs à tous les employés du BRGM.

Le code de déontologie du BRGM regroupe les cinq principes fondamentaux qui sous-tendent la façon dont chaque employé conduit son activité professionnelle en ayant toujours conscience de sa contribution à l'exercice de la responsabilité sociétale de l'établissement.





RESPECT

INTÉGRITÉ / LOYAUTÉ / PROBITÉ

De par ses métiers et ses activités, le BRGM est un acteur du développement durable. Il réalise ses activités avec intégrité dans le respect de ses engagements mais aussi de l'environnement, des personnes, des biens et des lois et réglementations.



COOPÉRATION

DIALOGUE / ÉCOUTE / ENTRAIDE

La force du BRGM réside dans sa capacité à écouter et dialoguer avec chacune de ses parties intéressées dans leur grande diversité, avant de fédérer ses compétences pluridisciplinaires pour la réalisation des projets de recherche et d'expertise qui lui sont confiés.



COMPÉTENCE

FIABILITÉ / PROFESSIONNALISME / RIGUEUR

La compétence du BRGM s'appuie sur la capacité de mobilisation conjointe de ses disciplines scientifiques et domaines d'expertise, et sur la valorisation de son patrimoine scientifique riche de données, de technologies et de connaissances accumulées depuis près de 60 ans. Elle s'exprime par la garantie d'une démarche scientifique rigoureuse et intègre et par la qualité des résultats produits dans le respect des délais et des budgets.



TRANSPARENCE

COMMUNICATION / DÉCLARATION DES LIENS D'INTÉRÊT / LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le BRGM déclare les liens d'intérêt qu'il peut avoir avec ses parties intéressées et s'attache à mettre en partage les connaissances scientifiques produites sur financements publics. Il rend compte des incertitudes, lacunes et controverses qui y sont associées. Il développe une communication objective, vérifiable, ouverte et accessible autour de ses travaux scientifiques et techniques.



OBJECTIVITÉ

IMPARTIALITÉ / INDÉPENDANCE / NEUTRALITÉ

BRGM réalise ses missions indépendamment de tout intérêt politique, économique ou commercial particulier.

